



Communiqué

Le 13 novembre 2006
Pour diffusion immédiate

LE PLAN « ALLER DE L'AVANT » DU CANAL DE DÉRIVATION VISE À OFFRIR UNE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS À RÉCURRENCE DE 700 ANS POUR LES RÉSIDENTS DE WINNIPEG

La protection contre les inondations devrait atteindre le niveau de l'inondation de 1826 d'ici au printemps de 2007

Winnipeg (Manitoba) – Aujourd'hui, la Commission du canal de dérivation du Manitoba a dévoilé un plan révisé d'exécution du projet d'agrandissement du canal de dérivation qui offrira une protection pour les résidents de Winnipeg contre les inondations à récurrence de 700 ans. Ce plan fera en sorte que le projet se déroule selon les délais établis et sans dépasser les prévisions budgétaires. Il permettra aussi de veiller à ce que les routes et les chemins de fer nationaux importants demeurent ouverts en cas d'une inondation à récurrence de 700 ans.

« Notre priorité consiste à offrir une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans pour les résidents en temps utile, a précisé le directeur général de la Commission du canal de dérivation, M. Ernie Gilroy. Le plan que nous dévoilons aujourd'hui fournira une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans selon les délais établis et sans dépasser les prévisions budgétaires. »

M. Gilroy a noté que le plan initial d'exécution du projet d'agrandissement du canal de dérivation était considéré comme optimal. Il s'agissait d'un plan du meilleur cas qui prévoyait l'amélioration de tous les éléments du canal de dérivation original. Toutefois, comme la tension de coûts récente a un effet sur les projets de construction à l'échelle du pays, la Commission du canal de dérivation a révisé son plan pour veiller à ce que les coûts ne dépassent pas le budget initial de 665 millions de dollars.

En plus de la poursuite des travaux essentiels tels que ceux au pont de la route transcanadienne n° 1 est, au pont de la RPGC n° 59 sud et au pont ferroviaire CN Sprague, le plan prévoit notamment le remplacement des ponts ferroviaires CN Redditt, CPR Emerson et CPR Keewatin. Il a été déterminé que tous ces ponts ont un impact hydraulique important sur le débit des eaux de crue dans le chenal.

Selon les études techniques, l'impact hydraulique résultant du non-remplacement de six ponts existants, soit les ponts routiers de la RPGC n° 15, de la RPGC n° 44, de la RPGC n° 59 nord et du chemin St. Mary's (RPS n° 200) ainsi que les ponts ferroviaires du Greater Winnipeg Water District (GWWD) et du CEMR, pourrait être compensé en approfondissant le chenal. Pour contrebalancer l'impact hydraulique, on entreprendra des travaux supplémentaires d'excavation du chenal, ce qui coûtera environ 20 millions de dollars.

« En mettant l'accent sur les ponts qui ont le plus grand impact hydraulique, ce plan offre une protection accrue pour les résidents de Winnipeg en les protégeant contre des inondations à récurrence de 700 ans tout en minimisant les problèmes de circulation en cas d'une inondation importante, a souligné M. Gilroy. Nous sommes impatients de mettre ce plan à exécution afin d'améliorer la protection contre les inondations pour les résidents de Winnipeg. »

À ce jour, la capacité du canal de dérivation a été augmentée pour protéger contre une inondation à récurrence de 140 ans comparativement à une inondation à récurrence de 90 ans. On prévoit l'augmentation de la capacité du canal pour protéger contre une inondation à récurrence de 300 ans d'ici le printemps 2007.

Personne-ressource : Ronuk Modha,
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4178, 204 945-4900 ou 204 793-3969 (cellulaire)

SOMMAIRE DU PLAN « ALLER DE L'AVANT » POUR L'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Le plan « Aller de l'avant » a été élaboré pour veiller à ce que le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge continue à répondre à l'objectif initial qui consiste à offrir une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans pour les résidents de Winnipeg en augmentant la capacité du canal de dérivation de 60 000 à 140 000 pieds cubes d'eau par seconde.

Voici d'autres aspects du plan :

- respecter le budget de 665 millions de dollars et les délais prévus;
- faire en sorte que les réseaux routiers et ferroviaires nationaux demeurent praticables en cas d'une inondation à récurrence de 700 ans;
- veiller à ce que trois ponts routiers enjambant le canal de dérivation demeurent praticables (ceux de la route transcanadienne n° 1, de la RPGC n° 59 nord et de la RPGC n° 15) ;
- veiller à ce que trois lignes de chemin de fer (CN Sprague, CN Redditt et CPR Keewatin) ayant la plus grande circulation demeurent praticables;
- minimiser les problèmes de circulation sur les trois autres ponts routiers du canal de dérivation qui sont les moins utilisés (ceux du chemin St. Mary's, de la RPGC n° 44 et de la RPGC n° 59 sud) ;
- minimiser les problèmes de circulation sur les trois lignes de chemin de fer les moins utilisées (GWWD, CEMR et CPR Emerson).

Voici les principaux éléments du plan :

1) Travaux requis actuellement en cours :

- l'excavation du chenal sur 31 kilomètres allant de l'ouvrage régulateur d'entrée à un point juste au sud du pont de la route n° 59 nord;
- la construction du pont de la route transcanadienne;
- la construction du pont de la route n° 59 sud;
- la construction du pont ferroviaire CN Sprague;
- le déplacement de l'aqueduc de la ville de Winnipeg;
- la réalisation du projet de la digue ouest.

2) Travaux requis qui seront entrepris :

- l'excavation du chenal sur 17 kilomètres allant d'un point juste au sud du pont de la route n° 59 nord jusqu'à l'ouvrage régulateur de sortie;
- la construction du pont ferroviaire CN Redditt;
- la construction du pont ferroviaire CPR Keewatin;
- la construction du pont ferroviaire CPR Emerson;
- la construction de l'ouvrage régulateur de sortie;
- des améliorations apportées à l'ouvrage régulateur d'entrée.

3) Travaux qui ne sont plus requis pour la protection contre des inondations à récurrence de 700 ans :

- le remplacement de quatre ponts routiers existants, soit ceux de la RPGC n° 59, de la RPGC n° 15, du chemin St. Mary's (RPS n° 200) et de la RPGC n° 44;
- le remplacement de deux ponts ferroviaires existants, soit ceux du Greater Winnipeg Water District et du CEMR.

4) Travaux supplémentaires requis :

- des travaux supplémentaires d'excavation du chenal, à hauteur d'environ 20 millions de dollars, pour compenser la réduction de capacité hydraulique due principalement aux six ponts où le chenal ne sera pas élargi.